

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 avril 2012 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Était absent :  
Daniel Leblanc

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier et Sébastien Beauséjour comptable municipal de la municipalité de Crabtree.

**121-2012**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

**R 122-2012**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2011**

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 12 mars 2012 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**R 123-2012**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 29 mars 2012 et lot 3 du 27 mars 2012, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 146 771,71 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 29 mars 2012, d'une somme de 23 101,01 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**124-2012**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2012.

**R 125-2012**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À CULTURE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2012-2013 pour la somme de

200 \$.

**ADOPTÉ**

**R 126-2012**

**AUTORISATION POUR DÉPLOIEMENT PYROTECHNIQUE**

Attendu qu'en vertu de l'article 100 du règlement municipal 2007-124 de la municipalité de Crabtree, le conseil municipal doit donner son accord pour permettre la tenue d'un feu d'artifice;

Attendu que la municipalité veut organiser un feu d'artifice dans le cadre de la Fête nationale le 23 juin 2012;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de donner son accord à un déploiement pyrotechnique dans le cadre de la Fête nationale et de mandater la direction des loisirs pour compléter le formulaire destiné au service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

**ADOPTÉ**

**R 127-2012**

**PRÊT DE L'ARÉNA À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE ST-CHARLES-BORROMÉE**

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers de St-Charles des pompiers a fait une demande pour l'aréna;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt de l'aréna à l'association des pompiers de St-Charles-Borromée pour une période de 90 minutes le 7 avril 2012.

**ADOPTÉ**

**R 128-2012**

**TIRAGE AU SORT POUR ATTRIBUTION DES SALLES POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES**

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 19 novembre 2007 la résolution R 309-2007, concernant la location de salle durant la période des fêtes;

**ATTENDU QUE** selon la condition spécifique 4, qu'en cas de double réquisition, le tirage au sort devra déterminer la personne ou le groupe qui aura accès à la salle;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas eu plus d'une demande pour la même date et la même salle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder le jours de location et la salle à la personne suivante :

France Venne, 1<sup>er</sup> janvier 2013, centre communautaire et culturel

**ADOPTÉ**

**R 129-2012**

**BÂTIMENT SANITAIRE AU PARC DU MOULIN FISK**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la construction d'un bâtiment sanitaire d'une superficie de 17 M<sup>2</sup> au parc du Moulin-Fisk.

**ADOPTÉ**

**R 130-2012**

**PRÊT DE L'ARÉNA AU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN**

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

**ATTENDU QUE** dans le cadre d'un projet personnel, monsieur Michaël Bohémier, étudiant au Collège Esther-Blondin organise une partie de hockey-bénéfice dont les fonds seront remis à la Fondation « Bon départ de Canadian Tire »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt de l'aréna au Collège Esther-Blondin pour la partie de hockey-bénéfice qui aura lieu le 15 avril en après-midi.

**ADOPTÉ**

**R 131-2012**

**MOBILIER URBAIN POUR LES PARCS**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de matériel urbain tel que défini dans l'offre de Tessier Récréo-parc du 27 mars 2012, présenté par Luc Gadoury d'une somme de 18 705,28, incluant les taxes.

Que les crédits disponibles soient pris à même le compte 22-701-55-723 pour un montant de 10 000 \$ et que l'excédent soit pris dans le fonds de parcs 59-152-09.

**ADOPTÉ**

**R 132-2012**

**PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree appui et contribue financièrement à la réalisation de trente (30) unités de logement du Manoir du Boisé Crabtree dans le cadre du programme Accès Logis;

**ATTENDU QUE** le programme Accès Logis combine les bénéfices du Programme de Supplément au loyer (PSL) pendant une période de cinq ans dans une proportion de 20 à 50 %;

**ATTENDU QUE** le Programme de supplément au loyer s'adresse aux personnes à faible revenu et leur permet d'habiter un logement tout en payant un loyer fixé à environ 25 % de leur revenu.

**ATTENDU QUE** l'excédent du coût de loyer est assumé à 90 % par la Société d'habitation du Québec et à 10 % par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Crabtree s'engage à participer au Programme de Supplément au loyer dans une mesure de 10 % pour une période de 5 ans pour six (6) unités de logements et ce à compter de la prise de possession du Manoir du Boisé Crabtree.

**ADOPTÉ**

**R 133-2012**

**DÉPÔT DE LA CANDIDATURE DU PROJET « VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE » AU PRIX RURALIA-DESJARDINS 2012**

**ATTENDU** le lancement par Solidarité rurale du Québec et le Mouvement des caisses Desjardins du Prix Ruralia-Desjardins à compter de 2012;

**ATTENDU** l'attribution d'une bourse de 25 000 \$ visant à récompenser un projet d'initiative citoyenne, planifié ou en cours de réalisation;

**ATTENDU QUE** le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » est axé sur la concertation et la mobilisation des différents milieux;

**ATTENDU** le nombre important de citoyens et de partenaires rejoints par le projet;

**ATTENDU** la participation financière et humaine des sept municipalités rurales de la MRC de Joliette au sein du projet;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers:

- 1- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- **D'appuyer** la candidature du projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » au concours Prix Ruralia-Desjardins.
- 3- **DE** transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

**ADOPTÉ**

**R 134-2012**

**COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la conseillère Sylvie Frigon à s'inscrire au colloque carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Charlevoix les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2012 et d'assumer les frais qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 135-2012**

**OFFRE D'EMPLOI ESTIVAL POUR OFFICIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le conseil désire mettre l'accent sur l'application des règlements à savoir :

- Stationnement deux heures;
- Défense de stationner;
- Règlement dans les parcs;

- Règles pour le moulin Fisk, Trou de fée, parc du quai, parc du BMX, aréna, etc.;
- Arrosage des pelouses;
- Faire des relevés statistiques dans les différents secteurs concernant la vitesse et en rédiger les rapports;
- Faire des relevés dans les secteurs résidentiels concernant le respect des arrêts et en rédiger des rapports;

**ATTENDU QUE** le conseil a déjà prévu au budget l'embauche d'une ressource pendant la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de mandater le directeur général afin de procéder à l'appel d'offre de candidatures pour un poste d'officier municipal saisonnier.

**ADOPTÉ**

136-2012

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT RÈGLEMENT 98-026 RELATIF AUX CHIENS ET SON AMENDEMENT LE RÈGLEMENT 2012-207**

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement sur les chiens concernant les conditions incluses pour les propriétaires de chien de race bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, American Pitt-bull-terrier (p.l h.) ou American Staffordshire terrier, de même que les hybrides.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 137-2012

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET DES ESPACES VERTS**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche de personnel attitré à l'entretien des parcs et des espaces verts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 3 personnes attitrées à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la période estivale 2012 :

- Paul-Malo Landry
- Francis Coutu
- Marlène Clément

**QUE** les taux horaires soient fixés selon la politique salariale pour les emplois étudiants;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à faire l'embauche d'une 4<sup>e</sup> personne dans le cadre du programme jeunes au travail en collaboration avec Desjardins et le carrefour jeunesse emploi Joliette-D'Autray.

**ADOPTÉ**

R 138-2012

**EMBAUCHE D'EMPLOYÉ ÉTUDIANT — ÉTÉ 2012**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'engager un étudiant comme préposé aux terrains sportifs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'engager pour la période estivale 2012, Malika Savignac au poste de préposé aux terrains sportifs.

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants :

**ADOPTÉ**

**R 139-2012**

**EMBAUCHE DES ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2012**

Le maire Denis Laporte et la conseillère Françoise Cormier dénoncent leur intérêt dans la question et ne prennent pas part aux discussions et ne participent pas au vote qui en résulte.

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de cet été;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Animatrice de natation : Jade Laporte (3<sup>e</sup> année d'ancienneté)

Équipe d'animation : Nadine Cormier (5<sup>e</sup> année d'ancienneté)  
Émilie Lessard (3<sup>e</sup> année d'ancienneté)  
Guillaume Lemire (3<sup>e</sup> année d'ancienneté)  
Sandrine Payette (2<sup>e</sup> année d'expérience)  
Jade Marcil (2<sup>e</sup> année d'expérience)  
Julianne Labbé (2<sup>e</sup> année d'expérience)  
Audrey Descôteaux (2<sup>e</sup> année d'expérience)  
Louis-Simon Maltais (1<sup>re</sup> année d'expérience)  
Kim Demontigny (1<sup>re</sup> année d'expérience)

Animateurs remplaçants s'il y a lieu :  
Maxime Schultz  
Louis-Charles Perreault  
Paméla Sénéchal  
Lysandre Payette  
Lyxie Dion Pelletier (2<sup>e</sup> année d'expérience)

**QUE** le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu;

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**R 140-2012**

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LES PARCS DU MOULIN FISK ET DU TROU DE FÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2012 ET ENTRETIEN DU CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'engager 3 employés attitrés aux fonctions de guide, surveillant et préposé à l'entretien des parcs du Trou de fée et du Moulin-Fisk et à l'entretien du camp de jour pour

la saison 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant aux parcs du Trou de fée et du Moulin-Fisk :

Alex Jetté Beauchamp	(1 <sup>re</sup> année d'ancienneté)
Amélie Grenier	(1 <sup>ère</sup> année d'ancienneté)
Mykaël Desrosiers (temps partiel)	(1 <sup>ère</sup> année d'ancienneté)

**QUE** le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants .

**ADOPTÉ**

**R 141-2012**

**RÉMUNÉRATION SALARIALE BONIFIÉE POUR LA FORMATION DES MONITEURS DE CAMP DE JOUR**

Le maire Denis Laporte et la conseillère Françoise Cormier dénoncent leur intérêt dans la question et ne prennent pas part aux discussions et ne participent pas au vote qui en résulte.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'encourager les animateurs de camp de jour à détenir une certification reconnue par le Conseil québécois du loisir, comme le DAFA;

**ATTENDU QUE** le conseil veut encourager tous les moniteurs détenteurs de DAFA à suivre une formation continue afin de donner un service de qualité;

**ATTENDU QUE** le conseil tend vers le principe qu'un employé devrait au minimum aller chercher la qualification nécessaire avant d'être engagé par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet d'offrir un montant forfaitaire équivalant à 10 \$/heure pour chaque heure de formation reconnue payable à la fin du camp de jour à chaque moniteur qui aura :

- participé à la fin de semaine de formation du 25-26-27 mai 2012 et aux deux soirées de formation du 9 et 16 mai;
- participé à la formation en secourisme qui lui sera proposée, s'il y a lieu;
- complété la saison entière dans l'équipe d'animation du camp de jour 2012.

**ADOPTÉ**

**R 142-2012**

**COMPENSATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LE RECYCLAGE DES PILES**

**ATTENDU QUE** le conseil a mis en place un système de collecte des piles à l'aide de cylindre récupérateur installé entre autres à l'école primaire Sacré-Cœur-de-Jésus et au CPE La Cabotine;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire encourager la mise en place de la récupération des piles;

**ATTENDU QU'**une contribution financière de la municipalité encouragerait la récupération des piles par les jeunes et serait un bon moyen de financer les activités de ces 2 établissements de façon originale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**D'accorder** une compensation financière à l'école primaire et au Centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre plein de piles qui sera ramassé par l'établissement et que la municipalité aura collecté et compilé;

**QUE** cette compensation financière soit en vigueur pour l'année scolaire et prenne fin le 23 juin 2012.

**QUE** la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cette compensation;

**ADOPTÉ**

**R 143-2012**

**ACHAT DE COMPOSTEURS**

**ATTENDU QUE** tous les composteurs ont été vendus en 2011;

**ATTENDU QU'**il y a une demande pour avoir d'autres composteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**D'acheter** 10 composteurs à un coût qui sera déterminé par la MRC de Joliette);

**QUE** le coût de vente des composteurs en 2012 soit maintenu à 25 \$ taxes incluses.

**QUE** la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cet achat;

**ADOPTÉ**

**R 144-2012**

**ACHAT DE BACS BLEUS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**ATTENDU QUE** la MRC est le mandataire pour le contrat de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree a reçu une subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** cette subvention doit contribuer au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire l'acquisition de bacs roulants bleus pour pallier la demande des nouvelles résidences;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

**DE** procéder à l'achat de 20 bacs à un prix à déterminer avec la MRC de Joliette et l'entrepreneur;



**QUE** la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cet achat;

**ADOPTÉ**

**R 145-2012**

**ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS DE PLUIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait une demande au fonds ÉcolGA Par le Jour de la Terrer<sup>MD</sup>, afin d'obtenir une subvention pour l'achat de 75 barils récupérateurs d'eau de pluie au coût unitaire de 30 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree n'a pas reçu de réponse du Fonds ÉcolGA;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable il y a lieu d'encourager la récupération de l'eau de pluie;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de prévoir une solution de rechange pour répondre à la demande pour les barils récupérateurs d'eau advenant que le Fonds ÉcolGA ne répondrait pas à notre demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

**DE** mandater le directeur général à procéder à l'achat de barils récupérateurs d'eau pluie selon le nombre de demandes qu'on aura reçu;

**QUE** la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cet achat;

**ADOPTÉ**

**R 146-2012**

**RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION D'EAU POTABLE**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal le rapport annuel de la gestion d'eau potable 2011 réalisé avec les coûts et les revenus de 2010 et préparé par l'employé spécialisé Martin Blouin.

**R 147-2012**

**RÈGLEMENT 2012-212 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 090 246 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 090 246 \$ POUR DES TRAVAUX DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN ST-JACQUES ENTRE LE CHEMIN ARCHAMBAULT ET LA ROUTE 158**

Sur la proposition d'André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2012-212 décrétant une dépense de 2 090 246 \$ et un emprunt de 2 090 246 \$ pour des travaux de chaussée sur le chemin St-Jacques entre le chemin Archambault et la Route 158 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2012-212**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 090 246 \$ ET UN EMPRUNT  
DE 2 090 246 \$ POUR DES TRAVAUX DE CHAUSSÉE SUR LE  
CHEMIN ST-JACQUES ENTRE LE CHEMIN ARCHAMBAULT ET  
LA ROUTE 158**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a transféré la responsabilité du chemin St-Jacques à la municipalité en 1994;

**ATTENDU QUE** l'état du chemin qui était en piteux état a continué à se dégrader depuis ce temps.

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réaliser des travaux d'amélioration de la chaussée et des fossés;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2012;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**EN CONSÉQUENCE** et pour ces motifs, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2012-212 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire effectuer des travaux de chaussée et de fossé sur le chemin St-Jacques entre le chemin Archambault et la Route 158 selon l'estimé préparé par la firme DESSAU, portant le numéro de référence : (151) B-0000369-1, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Yannick Bérard, ing. en date du 12 mars 2012, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 090 246 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 090 246 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention

pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Incluant la répartition des paiements selon un protocole à signer avec le ministère des Transports.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## ADOPTÉ

### ANNEXE « A » du règlement 2012-212

# DESSAU

DESSAU inc.  
440, rue de Lanaudière  
Joliette (Québec) Canada J8E 7X1  
Téléphone : 450.759.6368  
Télécopieur : 450.759.4742  
Courriel : joliette@dessau.com  
Site Web : www.dessau.com

Municipalité de Crabtree

Le 12 mars 2012

RÉFECTION DU CHEMIN ST-JACQUES  
entre la route 158 et le chemin Archambault

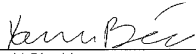
#### ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU COÛT DES TRAVAUX

N/Réf.: (151) B-0000369-1

#### SOMMAIRE

a) CHAUSSÉE ET TRAVAUX CONNEXES .....	1 568 000,00 \$
b) IMPREVUS .....	150 000,00 \$
c) FRAIS CONTINGENTS (honoraires professionnels et autres) .....	100 000,00 \$
<b>Sous-total n° 1 (a+b+c) .....</b>	<b>1 818 000,00 \$</b>
T.P.S. (5% du sous-total n° 1) .....	90 900,00 \$
<b>Sous-total n° 2 .....</b>	<b>1 908 900,00 \$</b>
T.V.Q. (9,5% du sous-total n° 2) .....	181 345,50 \$
<b>TOTAL ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU COÛT DES TRAVAUX .....</b>	<b>2 090 245,50 \$</b>

Préparé par :

  
Yannick Bérard, ing.  
Chargé de projet - Infrastructures Five-Nord

## ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
<b>a) CHAUSSÉE ET TRAVAUX CONNEXES</b>				
1- Circulation et signalisation	1	global @	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2- Enlèvement du pavage existant incluant trait de scie	22 500	m. ca. @	2,50 \$	56 250,00 \$
3- Excavation de la fondation de rue existante incluant mise en forme et compaction de l'infrastructure	15 000	m. cu. @	8,00 \$	120 000,00 \$
4- Remplacement de ponceau	75	mètres @	750,00 \$	56 250,00 \$
5- Nettoyage et reprofilage de fossés	4 500	mètres @	15,00 \$	67 500,00 \$
6- Aménagement de dalot	500	mètres @	30,00 \$	15 000,00 \$
7- Excavation de ventres de bœuf, transport hors site, disposition et remplissage en pierre concassée (0-20mm)	200	m. cu. @	60,00 \$	12 000,00 \$
8- Membrane géotextile pour fondation	24 000	m. ca. @	3,00 \$	72 000,00 \$
9- Matériau MG112 pour sous-fondation 300 mm d'épaisseur	8 000	m. cu. @	30,00 \$	240 000,00 \$
10- Pierre concassée MG 20 pour fondation de chaussée et accotements 300 mm d'épaisseur	8 000	m. cu. @	50,00 \$	400 000,00 \$
11- Revêtement d'enrobé bitumineux - couche de base, EB-14 - 60 mm	21 000	m. ca. @	12,00 \$	252 000,00 \$
- couche d'usure, EB-10S - 40 mm	21 000	m. ca. @	8,00 \$	168 000,00 \$
12- Marquage de la chaussée à l'époxy	7 800	mètres @	3,00 \$	23 400,00 \$
13- Raccordement des entrées privées - en pierre concassée MG 20	200	m. ca. @	15,00 \$	3 000,00 \$
- en revêtement bitumineux EB-10S, 50 mm	250	m. ca. @	40,00 \$	10 000,00 \$
14- Fourniture et pose d'abat-poussière liquide du type chlorure de calcium	2 000	litres @	0,80 \$	1 600,00 \$
15- Engazonnement par plaques incluant 100 mm de terre végétale pour réparation des lots privés ainsi que les fonds des fossés.	3 000	m. ca. @	12,00 \$	36 000,00 \$
16- Ensemencement hydraulique incluant 100 mm de terre végétale	5 000	m. ca. @	7,00 \$	35 000,00 \$
<b>TOTAL: a) CHAUSSÉE ET TRAVAUX CONNEXES</b>				<b>: 1 568 000,00 \$</b>

**R 148-2012****SOUSSIONS - TRAVAUX ANNUELS D'ASPHALTE 2012**

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux annuels d'asphalte, à savoir :

## PIÈCES D'ASPHALTE SUR ASPHALTE EXISTANTE

		BELLEROSE ASPHALTE		ASPHALTE LANAUDIÈRE	
		Prix au m <sup>2</sup>	Total	Prix au m <sup>2</sup>	Total
1	170 m <sup>2</sup>	13,00 \$	2 210,00 \$	14,75 \$	2 507,50 \$
2	1100 m <sup>2</sup>	12,00 \$	13 200,00 \$	14,75 \$	16 225,00 \$
3	1000 m <sup>2</sup>	12,00 \$	12 000,00 \$	14,75 \$	14 750,00 \$
4	200 m <sup>2</sup>	21,50 \$	4 300,00 \$	14,75 \$	2 950,00 \$
5	2000 m <sup>2</sup>	17,00 \$	34 000,00 \$	14,75 \$	29 500,00 \$
Total			65 710,00 \$		65 932,50 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission d'Asphalte Bellerose inc., laquelle est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 149-2012****DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Monsieur Guy Chartrand, comptable agréé de la firme Boisvert et Chartand présente les états financiers de la municipalité de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011;

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver les états financiers déposés au conseil par Monsieur Guy Chartrand, C.A. de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l.

**ADOPTÉ**

**150-2012****RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-209**

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt 2012-209 décrétant une dépense de 1 002 766 \$ et un emprunt de 1 002 766 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et d'éclairage sur la 4<sup>e</sup> Avenue entre la 12<sup>e</sup> Rue et la 16<sup>e</sup> Rue \$.

**R 151-2012****AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC « AVENIR D'ENFANTS » À TITRE DE MANDATAIRE FINANCIER POUR L'ORGANISME « COMMUNAUTÉ D'ACTION JEUNESSE DE LA MRC DE JOLIETTE »**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree est membre de la « Communauté d'action jeunesse de la MRC de Joliette » (CAJOL);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree est prête à agir à titre de

mandataire financier pour « Avenir d'enfants »;

**ATTENDU QU'**à titre de partenaire municipal le conseil est prêt à partager ses ressources moyennant certains frais de gestion à déterminer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers :

1. **D'accepter** à titre de mandataire financier de la Communauté d'action jeunesse de la MRC d'être fiduciaire pour Avenir d'enfants;
2. **D'autoriser** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'engagement à titre de mandataire financier et/ou fiduciaire;

**ADOPTÉ**

## **R 152-2012**

### **RÉVISION DU TARIF DE LA TONTE DU GAZON AU HLM POUR 2012**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution R 146-2011 fixant le prix à 750 \$ pour la tonte du gazon au HLM en 2011;

**ATTENDU QUE** la même résolution R146-2011 demandait de comptabiliser les coûts pour 2011 afin qu'une révision soit apportée en 2012;

**ATTENDU QUE** l'estimation présentée par le directeur général démontre des coûts de 1299,34 \$ en 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la tonte du terrain du HLM situé sur la 7<sup>e</sup> Avenue soit effectuée par les employés de la municipalité au coût de 1 000 \$ (taxes incluses);

**QU'**une compilation du temps et des coûts soit comptabilisée pour réviser le coût s'il ya lieu à l'été 2013;

**ADOPTÉ**

## **R 154-2012**

### **PROBLÈMES DE TRANSITION À LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE**

**ATTENDU QUE** suite à la transition à la télévision numérique de nombreux foyers ont de la difficulté à capter les stations auxquelles ils avaient accès auparavant;

**ATTENDU QUE** dans son Avis public de radiodiffusion 2002-31 du 12 juin 2002, qui visait à assurer une transition harmonieuse des signaux de télévision vers le numérique, le CRTC rappelle *«l'importance qu'il accorde au fait que tous les Canadiens puissent continuer à avoir accès à des services de télévision traditionnelle en direct»* et déclare *«que les téléspectateurs ne devraient pas être privés de ce droit en raison du remplacement des émissions en mode analogique par des émissions en mode numérique»*;

**ATTENDU QUE** les Canadiens n'ont pas été soutenus adéquatement lors de la transition au signal numérique;

**ATTENDU QUE** la télévision demeure le principal moyen de s'informer pour une majorité de personnes;

**ATTENDU QUE** le coût d'un abonnement à un service de télévision est prohibitif pour de nombreuses familles;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada touchera au minimum un milliard de dollars en redevances lors de la mise aux enchères des fréquences libérées par l'abandon du signal analogique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la municipalité de Crabtree demande au gouvernement du Canada de prendre sans délai les mesures requises pour redonner aux Canadiens une couverture numérique équivalente à la couverture analogique dont ils bénéficiaient avant la transition et qu'il informe adéquatement les personnes qui désirent utiliser ce service sur les façons de le faire sans frais supplémentaires.

**ADOPTÉ**

**R 155-2012**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE L'AFÉAS DE CRABTREE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de participer à l'activité de financement de l'Aféas de Crabtree, en versant une commandite de 100 \$ et de défrayer les frais d'inscriptions de 4 personnes qui y participeront.

**ADOPTÉ**

**R 156-2012**

**MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE CRABTREE DANS LE SADR**

**ATTENDU** la rencontre des maires du 27 mars 2012 concernant le schéma d'aménagement;

**ATTENDU** la nouvelle orientation numéro 10 du MAMROT concernant l'effort de densification;

**ATTENDU QUE** le conseil entend maximiser les chances d'adoption du schéma d'aménagement de la MRC par le MAMROT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la demande d'agrandissement du périmètre urbain de Crabtree soit orientée dans un seul secteur soit vers Sté Marie Salomé pour une demande totale d'ajout de 28,34 ha.



**ADOPTÉ**

**R 157-2012**

**ACHAT DE TABLETTES iPad POUR LE CONSEIL ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal adoptait le 9 janvier 2012 la résolution R023-2012 pour l'achat de 4 tablettes iPad pour les membres du conseil qui désiraient travailler avec cet outil;

**ATTENDU QUE** le maire travaillera maintenant avec une tablette iPad fournie par la MRC de Joliette;

**ATTENDU QUE** les 2 autres conseillers ont accepté de travailler avec cet outil;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fournir un iPad au directeur général comme outil de travail;

**ATTENDU QUE** les tablettes resteront des propriétés de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de 3 tablettes iPad de 32 Go avec accès 4G et couverture Smartcover pour un montant d'environ 2 675 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**158-2012**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT QUE LES SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ARÉNA DEVRONT ÊTRE RÉSERVÉS DANS UN FONDS SPÉCIAL POUR ÊTRE UTILISÉS EXCLUSIVEMENT AUX BESOINS DE L'ARÉNA**

Madame Françoise Cormier donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement créant un fonds réservé pour usage exclusif aux besoins de l'aréna.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**R 159-2012**

**VENTE DU LOT 198-1-P**

**ATTENDU QUE** la municipalité est propriétaire d'un lot d'une superficie de 890,4 M<sup>2</sup> (9 584 pi<sup>2</sup>) située à l'extrémité de la 1re Avenue adjacent au 640, 1re Avenue;

**ATTENDU QUE** ce lot ne peut actuellement être construit ne répondant pas aux normes du règlement de lotissement;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande du propriétaire du 640,1<sup>e</sup> Avenue pour faire l'acquisition de ce lot;

**ATTENDU QUE** les services d'aqueduc et d'égout sont déjà aménagés jusqu'à la limite de ce lot en prévision d'une construction d'un bâtiment;

**ATTENDU QUE** la municipalité a le loisir de reprendre le lot, ou d'accepter que la vente soit effectuée par les propriétaires eux-mêmes, et aux mêmes conditions que lors de la vente initiale;

**ATTENDU QU'**une fois la partie de lot acquise par le propriétaire du 640, 1re Avenue, celui pourra faire subdiviser son terrain en 2 lots dans l'un pourra recevoir une nouvelle construction;

**ATTENDU QUE** les terrains vendus dans ce secteur se sont vendus 1,25 \$/pi<sup>2</sup> taxes incluses;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. **QUE** la municipalité de Crabtree accepte que le terrain soit vendu au propriétaire du 640, 1re Avenue pour la somme de 12 000 \$, taxes incluses;
3. **QUE** le maire Denis Laporte et le Directeur général, Pierre Rondeau soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'acte de vente.

**ADOPTÉ**

**R 160-2012**

**LES EXCELSIORS**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter deux billets pour la somme de 300 \$ (excluant les taxes, pour le Gala des Excelsiors, le vendredi 4 mai 2012, au Centre St-Jean-Bosco.

**ADOPTÉ**

**R 161-2012**

**SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DU FESTIVAL ACADIEN DE NOUVELLE-ACADIE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter un billet au montant de 100 \$ pour le souper-bénéfice au profit du festival acadien de la Nouvelle-Acadie qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2012 à la salle municipale de St-Liguori.

**ADOPTÉ**

**R 162-2012**

**CLASSIQUE DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DES SAMARES**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter un billet au montant de 225 \$ pour la classique de golf au profit de la Fondation des Samares qui aura lieu le 7 juin 2012 à Berthier.

**ADOPTÉ**

**R 163-2012**

**MAIRE SUPPLÉANT**

Sur proposition de Denis Laporte, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que monsieur Daniel Leblanc agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

**ADOPTÉ**

**R 165-2012**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE DE LA RURALITÉ POUR LA RÉALISATION DE CABANES ET/OU MANGEOIRES D'OISEAUX**

**ATTENDU QUE** ce projet représente un investissement d'environ 1 500 \$ et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

**ATTENDU QUE** ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement de la municipalité de Crabtree;

**ATTENDU QUE** l'analyse du projet par le comité de développement de Crabtree et leur recommandation favorable au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers:

**D'APPROUVER** la recommandation du comité de développement de Crabtree et d'appuyer le projet de réalisation cabanes et/ou mangeoires d'oiseaux dans les parcs de la municipalité.

**DE DEMANDER** une aide financière d'un montant de 1 200 \$ au Pacte de la ruralité.

**DE CONTRIBUER** pour une somme de 300 \$ provenant du poste 22-700-55-724.

**DE MANDATER** le maire Denis Laporte, et le directeur général Pierre Rondeau, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Crabtree aux fins de la présente.

**ADOPTÉ**

**R 166-2012**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE DE LA RURALITÉ POUR LA FÊTE D'INAUGURATOIRE DU PARC DU QUAI MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** ce projet représente un investissement d'environ 5 000 \$ et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

**ATTENDU QUE** ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement de la municipalité de Crabtree;

**ATTENDU QUE** l'analyse du projet par le comité de développement de Crabtree et leur recommandation favorable au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers:

**D'APPROUVER** la recommandation du comité de développement de Crabtree et d'appuyer le projet de fête d'inauguration du parc du quai municipal.

**DE DEMANDER** une aide financière d'un montant de 4 000 \$ au Pacte de la ruralité.

**DE CONTRIBUER** pour une somme de 1 000 \$ provenant du poste 22-700-55-724.

**DE MANDATER** le maire Denis Laporte, et le directeur général Pierre Rondeau, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Crabtree aux fins de la présente.

**ADOPTÉ**

**R 167-2012**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 16 avril 2012 à 20 h.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 22 h 45.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.